

Le nouveau

TRABEC FLASH

Bulletin d'information périodique n° 241 – 05/01/2019



Les liens internet contenus dans ce document « papier » sont actifs sur le site www.villeysec.fr

Vœux de l'équipe municipale

Toute l'équipe municipale présente à chacun d'entre vous ses meilleurs vœux pour la nouvelle année. Que 2019 vous apporte joie, bonheur et santé et voit se réaliser vos vœux les plus chers.

La poursuite de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune et du PLU intercommunal (PLUi) des 42 communes de la CC2T seront deux dossiers importants cette année. Ils sont importants car ils vont déterminer le droit d'occupation des sols pour les années futures.

Nous allons également relancer l'étude du devenir des bâtiments communaux, en associant ceux d'entre vous qui ont déjà manifesté leur intérêt pour le patrimoine communal et ceux qui souhaiteront se joindre à cette étude.

Votre investissement, votre participation au sein de notre communauté feront de notre village en 2019 un lieu où tous ensemble nous pourrions agréablement et sereinement nous épanouir.

Quoi de neuf depuis le précédent numéro ?

- Les représentants des utilisateurs actuels, le foyer rural, la Citadelle (le fort) et la mairie se sont retrouvés le 17 décembre 2018 pour dresser un état des lieux du [site web de Villey le Sec](#). Le fonctionnement, la présentation, les aspects techniques de mise à jour, les évolutions possibles, sont autant de points qui ont été passés en revue. Le site actuel reste toutefois actif. Consultez le régulièrement pour être informés, et envoyer vos messages aux trois destinataires que sont [la mairie](#), [le foyer rural](#) et [la citadelle](#).
- Suite au [formulaire](#) distribué dans le Trabe Flash n° 240 et disponible sur notre site Internet, nous avons reçu les réponses de plusieurs habitants qui souhaitent s'investir dans la commune. Nous les remercions vivement. N'hésitez pas à vous faire connaître à votre tour. Au fur et à mesure des réunions à venir, chaque personne intéressée sera invitée en fonction de ses centres d'intérêt. Par exemple, 2 personnes étaient intéressées par la rédaction du Trabe Flash et ont participé à la réalisation de ce numéro 241.
- L'école a été nettoyée. Quelques retouches d'enduit et de peinture sont nécessaires. Nous avons remis le chauffage en route. La salle est prête à accueillir des activités. Nous allons rencontrer les associations locales pour voir comment gérer et occuper cette salle provisoirement, en attendant de décider de son devenir.
- Les travaux d'aménagement de la rue de Maron ont été réceptionnés le 19 décembre. Quelques réserves mineures ont été émises.

A noter - Nouveaux horaires d'ouverture de la mairie

Mme Vosgien, secrétaire de mairie, a souhaité travailler à temps partiel, avec absence le mercredi. Par ailleurs, le maire et le conseil municipal voulaient augmenter les horaires d'ouverture de la mairie au

public.

A partir du 7 janvier 2019, les nouveaux horaires d'ouverture de la mairie sont :

Lundi de 8h30 à 12h30

Mardi de 14h00 à 18h00

Jeudi de 14h00 à 16h00

Vendredi de 9h00 à 13h00

La mairie sera donc ouverte au public 14h00 par semaine au lieu de 6h00 précédemment.

La permanence du maire le mardi de 18h00 à 19h00 est maintenue.

CC2T-Le suivi de la collecte de vos déchets ménagers.

[Mon compte déchets en ligne](#)

Grâce à la plateforme mon compte déchets terrestouloises.ecocito.com, suivez vos levées de bac ou badgeages tout au long de l'année !

Cet outil s'adresse uniquement aux propriétaires. Une clé d'activation (code personnel) vous permet d'activer votre compte.

Cette clé vous a été transmise par votre communauté de communes, inscrite sur une facture ou tout autre document personnel. Les services de la CC2T peuvent également vous la communiquer le cas échéant.

(source : site de la CC2T www.terrestouloises.com/terres-touloises-au-quotidien/gestion-des-dechets/particuliers/)

Je vous parle du... Plan Grand Froid

Le plan "Grand Froid" est un dispositif interministériel prévoyant des actions en cas d'hiver rigoureux. Il est activé par les préfetures selon l'intensité du froid, qui est elle-même évaluée à partir des températures transmises par Météo France via sa [carte de vigilance météorologique](#).

Le froid diminue, souvent insidieusement, les capacités de résistance de l'organisme. Chaque année, des centaines de personnes sont victimes de pathologies provoquées par le froid. Les risques sanitaires sont cependant accrus pour toutes les personnes fragiles (personnes âgées, nourrissons, convalescents) ou atteintes de maladies respiratoires ou cardiaques.

Le niveau de vigilance météorologique comporte 4 codes de couleur : vert, jaune, orange et rouge.

Le plan Grand Froid se déclenche dès que le Département passe en vigilance orange ou rouge.

Ce dispositif rappelle le devoir d'information et de prévention en matière d'hygiène et de santé : un plan de communication est déployé pour alerter la population (notamment des risques d'[intoxication au monoxyde de carbone](#) se produisant en particulier l'hiver).

Il prévoit également la mise à disposition de places supplémentaires de mises à l'abri, mais aussi des maraudes des équipes chargées de soutenir et détecter des personnes sans domicile fixe.

En Meurthe-et-Moselle, le préfet Philippe Mahé a décidé de « renforcer le dispositif d'hébergement d'urgence en mobilisant des places supplémentaires sur le dispositif de veille saisonnière, invitant les populations à appeler le « 115 » (appel gratuit) pour signaler une personne en détresse.

Territorialement, un référent a été désigné pour relayer les informations et coordonner les actions. Sur TOUL, c'est l'association [ARELIA](#).

SOYEZ VIGILANT ET N'HESITEZ PAS A FAIRE REMONTER TOUTE INFORMATION !